



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 06/11/2025

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 novembre 2025

OBJET : Modification du Tableau des effectifs

Décision n° 25 11 01

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari et Monsieur Noël Albin.

Était absent :

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 disposant que les emplois sont créés par l'organe délibérant,

Vu la délibération n° 24 12 06 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau et notamment en matière de ressources humaines, par laquelle le bureau est autorisé à « adopter les modifications du tableau des effectifs »,

Considérant la réorganisation des services de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et les besoins qui en découlent,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les effectifs de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Vu l'avis du CST en date du 30/10/2025,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets primitifs des budgets principal et annexe de la Communauté de Communes du Pays des Paillons au chapitre 012.

Le 1^{er} Vice-président, Monsieur Francis TUJAGUE, propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Emplois permanents :

- L'ouverture d'1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe 20h
- L'ouverture d'1 poste d'adjoint administratif 35h
- L'ouverture d'1 poste d'agent social 28h
- La fermeture d'1 poste d'attaché hors classe 35h
- La fermeture d'1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe 35h
- La fermeture d'1 poste d'adjoint administratif 20h
- La fermeture d'1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35h
- La fermeture d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 35h
- La fermeture d'1 poste d'adjoint technique 35h
- La fermeture d'1 poste d'adjoint technique 17h30
- La fermeture d'1 poste d'infirmier en soins généraux 31h30
- La fermeture d'1 poste d'éducateur jeunes enfants 35h
- La fermeture d'1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure 35h
- La fermeture d'1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale 28h
- La fermeture d'1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe 28h
- La fermeture d'1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe 35h
- La fermeture d'1 poste d'agent social 35h

En cas d'impossibilité de pourvoir les postes sur emplois permanents cités ci-dessous par voie statutaire, ces derniers pourront être pourvus par des agents contractuels en raison notamment d'absence ou d'inadéquation de candidatures d'agents fonctionnaires.

Ainsi, pour chacun des postes précités :

➤ **Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (20h) :**

L'agent recruté exercera les fonctions d'assistant administratif au sein du Pôle prévention, collectes et valorisation des déchets.

L'agent contractuel devra alors justifier d'une expérience de 2 années dans le secteur public.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

➤ **Adjoint administratif (35h) :**

L'agent recruté exercera les fonctions de Secrétaire comptable.

L'agent contractuel devra alors détenir un diplôme en comptabilité/gestion et justifier d'une expérience de 3 années dans le domaine de la comptabilité.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint administratif.

➤ **Agent social (28h) :**

L'agent recruté exercera les fonctions d'Agent petite enfance en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

L'agent contractuel devra alors détenir le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Agent social.

Les agents percevront le régime indemnitaire afférent à leurs fonctions, sujétions et expériences professionnelles.

Le recours aux contractuels pourra également se faire sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

**Le Bureau, vu sa délégation, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

Décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme proposé en annexes.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari et Monsieur Noël Albin.

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



AR Prefecture

006-240600593-20251106-B251101-DE
Reçu le 06/11/2025

TABLEAU DES EFFECTIFS - NOVEMBRE 2025

EMPLOIS FONCTIONNELS (exclusivement pourvus par des fonctionnaires)					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0
sous total		1	0	1	0
EMPLOIS PERMANENTS					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché hors classe	A	0	0	0	0
Attaché principal	A	3	0	2	1
Attaché	A	1	0	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	0	1	1
Rédacteur	B	3	1	2	1
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	2	2	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	2	0
Adjoint administratif	C	4	2	3	1
sous total		17	6	13	4
Filière Technique					
Ingénieur	A	1	0	1	0
Technicien	B	4	0	4	0
Agent de maitrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	1	3	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	10	0	7	3
Adjoint technique	C	18	3	17	1
sous total		39	4	35	4
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	5	1	5	0
Educateur de jeunes enfant classe exceptionnelle	A	2	1	2	0
Educateur de jeunes enfant	A	7	1	6	1
Moniteur-Educateur	B	1	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	2	2	2	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	17	5	14	3
Agent social principal 1ère classe	C	2	1	2	0
Agent social principal 2eme classe	C	14	3	14	0
Agent social	C	10	4	9	1
sous total		61	19	56	5
Filière Animation					
Adjoint animation principale 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
sous total		1	0	1	0
TOTAL GENERAL		119	29	106	13

AR Prefecture		TABLEAU DES EFFECTIFS - NOVEMBRE 2025					
006-240600593-20251106-B251101-DE Reçu le 06/11/2025		EMPLOIS NON PERMANENTS					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Motif	Durée Maximum	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative							
Rédacteur	B	1	0	accroissement d'activité	1 an	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	accroissement d'activité	1 an	1	0
sous total		1	0			0	1
Filière Technique							
Ingénieur	A	1	1	contrat de projet	1an	1	0
Technicien	B	1	0	accroissement d'activité	1 an	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	0	accroissement d'activité	1 an	0	2
Adjoint technique	C	3	0	accroissement d'activité	1 an	3	0
sous total		7	1			5	2
Filière Médico-Sociale							
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	0	accroissement d'activité	1 an	1	2
Agent social	C	6	2	accroissement d'activité	1 an	0	6
sous total		9	2			1	8
TOTAL GENERAL		17	3			6	11